

Conditions générales de prestation du service «BinarySEC Security as a Service» applicable en France

Juillet 2009

Dernière mise à jour : 02/09/2009

PRÉAMBULE

Les présentes sont conclues entre :

- toute personne physique ou morale, particulier ou professionnel, de droit privé ou de droit public souhaitant s'engager dans une ou plusieurs des prestations fournies par la société BinarySEC, ci-après nommée le Client,
- et la société BinarySEC SAS, société de droit français, élisant domicile 4 rue Franck Camille Cadet 97427 Étang-Salé inscrite au RCS de Saint-Pierre sous le numéro 497 628 412 représentée par M. Richard Touret, ci-dessous nommée BinarySEC.

Les présentes conditions générales sont applicables à toute prestation fournie par BinarySEC dans le cadre de son offre «Security as a Service», ci-après dénommée le Service. Ces conditions sont valables pour toute option souscrite dans ce cadre. Le fait d'utiliser le Service implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de prestations.

Plus techniquement, le Prospect ou le Client sont réputés accepter les présentes Conditions Générales de Prestation du Service s'ils ont modifié ou fait modifier les entrées DNS de leur site Web afin que celui-ci transite sur une plate-forme BinarySEC SaaS.

Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de BinarySEC, prévaloir sur les présentes conditions générales. Toute clause contraire posée par le Client sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à BinarySEC, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à la connaissance de cette dernière.

Conditions générales de vente

ARTICLE 1 : OBJET

Le Client reconnaît avoir vérifié l'adéquation du Service à ses besoins et avoir reçu de BinarySEC toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire au présent engagement en connaissance de cause.

Les présentes conditions ont pour objet de définir les conditions techniques et financières dans lesquelles BinarySEC s'engage avec le Client.

Les prestations offertes par BinarySEC à titre gratuit sont également régies par les présentes conditions générales de Service.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS DE BINARYSEC

BinarySEC s'engage à apporter tout le soin et toute la diligence nécessaires à la fourniture d'un Service de qualité conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art.

BinarySEC garantit par défaut une disponibilité de 99,9% de sa plate-forme sur un mois plein. Cette disponibilité est indépendante de celle du site Web, qui n'est pas hébergé par BinarySEC.

BinarySEC garantit que 99% des requêtes anormales seront arrêtées dès lors que le service sera en mode 'blocage', c'est à dire après plusieurs semaines d'apprentissage.

ARTICLE 3 : LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ DE BINARYSEC

La responsabilité de BinarySEC ne sera pas engagée si l'exécution du contrat, ou de toute obligation incombant à BinarySEC au titre des présentes, est empêchée par des circonstances hors du contrôle raisonnable de BinarySEC («Cas de Force Majeure»).

Dans ces circonstances, BinarySEC et le Client seront dispensés de l'exécution de leurs obligations dans la mesure où les obligations de cette partie sont relatives à l'exécution ainsi empêchée, sous réserve que la partie ainsi affectée fasse ses meilleurs efforts pour régler le problème ou trouver un palliatif le plus rapidement possible.

La partie affectée par un Cas de Force Majeure devra tenir l'autre partie régulièrement informée par courrier électronique des pronostics de suppression ou de rétablissement de ce Cas de Force Majeure.

Les réparations dues par BinarySEC en cas de défaillance du Service qui résulterait d'une faute établie à son encontre correspondront au préjudice direct, personnel et certain lié à la défaillance en cause, à l'exclusion expresse de tout dommage indirect tel que, notamment mais pas exclusivement, dommage moral, atteinte à l'image de marque, préjudice commercial, perte de commandes, trouble commercial quelconque, perte de bénéfices ou de clients, les pertes financières liées à une perte de données, de temps, de revenus ou un manque à gagner, sauf disposition expresse de la Loi applicable, que ce soit pour négligence, violation de contrat ou d'engagement.

En tout état de cause, le montant des dommages et intérêts qui pourraient être mis à la charge de BinarySEC, si sa responsabilité était engagée, sera limité au montant des sommes effectivement dues par le Client à BinarySEC pour la période considérée.

ARTICLE 4 : LIMITATIONS TECHNIQUES DE BINARYSEC

BinarySEC propose une option de «sauvegarde dynamique» qui consiste à enregistrer et sauvegarder les pages HTML qui transitent sur la plate-forme BinarySEC SaaS. Cette option permet de maintenir l'accès à une copie sauvegardée dynamiquement du site Web, même si celui-ci est hors-service.

Ce type de sauvegarde ne permet pas de gérer les sessions avec authentification des internautes qui seront alors coupées lorsque le site sera hors-service.

Techniquement, ce type de sauvegarde exclut également la sauvegarde en temps réel des bases de données.

Par ailleurs, BinarySEC n'effectue aucune sauvegarde par défaut des données hébergées sauf si BinarySEC s'y est expressément engagé.

BinarySEC garantit la haute disponibilité de sa plate-forme avec des engagements de disponibilité cités dans l'Article « Obligations et Responsabilités de BinarySEC » mais elle ne garantit pas la haute disponibilité du site Web.

Conditions générales de vente

La haute disponibilité «réelle» du site Web peut être assurée par BinarySEC si, et seulement si le Client a mis en oeuvre :

- soit un site Web en 'miroir' pour réaliser de la répartition de charge -load balancing-
- soit une sauvegarde plus ou moins régulière du site sur un serveur distinct pour réaliser de la continuité de service en cas d'indisponibilité du site Web -fail over-

Les limitations citées dans cet article sont indicatives et non exclusives. Les limitations de réparation financière seront applicables même si les autres limitations ne le sont pas. Certaines exclusions pourraient ne pas être applicables au Client en fonction de la Juridiction en vigueur.

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉ DU CLIENT

Le Client est le responsable entier des mots de passe nécessaires à l'utilisation de son Service. BinarySEC dégage toute responsabilité pour toute utilisation illicite ou frauduleuse des mots de passe mis à la disposition du Client. La fourniture des mots de passe est considérée comme confidentielle.

ARTICLE 6 : SUPPORT TECHNIQUE

BinarySEC met à la disposition du Client une interface d'accès à la console de supervision du site Web protégé par BinarySEC.

En outre, les techniciens de BinarySEC peuvent être contactés soit via email :

- support@binarysec.com
- ou par téléphone aux numéros renseignés sur le site www.binarysec.com

ARTICLE 7 : CONDITIONS TARIFAIRES

Les tarifs des services ou prestations commandés ont été précisés au Client avant son engagement ; ils s'entendent Hors Taxes sauf indication contraire et sont payables en Euros.

BinarySEC se réserve la faculté de modifier ses prix à tout moment, sous réserve d'en informer le Client par courrier électronique

que un mois à l'avance. Dans cette hypothèse, le Client disposera à compter de cette information d'un délai de quinze jours pour résilier le présent contrat sans pénalité.

A défaut, le Client sera réputé avoir accepté les nouveaux tarifs. Les modifications de tarifs seront applicables à tous les contrats et notamment à ceux en cours d'exécution.

Les prestations fournies par BinarySEC sont payables à la fin de chaque mois. Le Client a la possibilité de commander la prestation pour une durée de 3, 6 ou 12 mois.

Tout désaccord concernant la facturation et la nature des services devront être exprimés par courrier électronique à l'adresse support@binarysec.com dans un délai de huit jours après émission de la facture.

ARTICLE 8 : FACTURATION ET PAIEMENT

La facturation sera réalisée à la fin du mois ou à la fin du premier mois de l'abonnement si le Client a opté pour un abonnement d'une durée supérieure à un mois.

La facture sera réglée par le Client dans les 30 jours qui suivent l'émission de la facture. Le paiement s'effectue par prélèvement automatique, chèque ou virement. Les coordonnées bancaires de BinarySEC figurent sur la facture.

ARTICLE 9 : RENOUVELLEMENT DE SERVICE

La durée initiale minimum d'engagement pour le Service est de 1 (un) mois. Le Service est renouvelé par tacite reconduction auprès de BinarySEC pour une durée identique.

Le Client peut cesser son abonnement en envoyant un simple mail à l'adresse support@binarysec.com au plus tard 8 jours avant l'expiration du Service souscrit.

BinarySEC ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas de non renouvellement d'un service suite à un paiement non honoré ou non régularisé par le Client.

Le Client est expressément informé et accepte qu'en cas de non paiement, lié à un défaut de paiement ou à un paiement irrégulier, dans les 45 jours qui suivent l'émission de la facture, le service pourra être interrompu à tout instant par BinarySEC.

Conditions générales de vente

Cependant, BinarySEC informera une semaine avant, puis trois jours avant le Client de la coupure du service pour que celui-ci puisse prendre ses dispositions afin d'éviter la coupure de l'accès au site Web.

ARTICLE 10 : RÉSILIATION, LIMITATION ET SUSPENSION DU SERVICE

Le contrat est renouvelé de plein droit à son échéance. Chaque partie peut résilier de plein droit et sans indemnité le contrat en cas de force majeure subsistant plus de 8 jours.

Pour une résiliation avant échéance du contrat, le Client est libre de résilier le contrat par simple email à l'adresse support@binarysec.com au moins 8 jours avant la fin de la période d'abonnement.

ARTICLE 11 : DONNÉES PERSONNELLES

BinarySEC informe le Client que ses données sont enregistrées, et ont fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale Informatique et Liberté conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, à des fins de gestion de la relation Client.

En conséquence, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification ou de suppression de ses données collectées, en contactant simplement BinarySEC, à l'adresse 4 rue Franck Camille Cadet 97427 Étang-Salé.

Les données transmises par le Client sont conservées le temps légal nécessaire à l'administration de la preuve. BinarySEC s'interdit toute divulgation, toute revente des données nominatives relatives au Client.

ARTICLE 12 : DROIT DE RETRACTATION

Par dérogation à l'article L.121-20-1, 1^o du Code Français de la Consommation et pour tout nouveau contrat souscrit, BinarySEC accorde au Client un droit de rétractation de 7 (sept) jours francs à compter de la date du début de la prestation de service, même si l'exécution de la prestation a déjà commencé sur demande du Client et donne droit pour le Client au remboursement par tout moyen de paiement des sommes déjà versées dans les meilleurs délais et au plus tard trente (30) jours après la date à laquelle le Client a exercé son droit de rétractation.

Ce droit de rétractation s'effectue de préférence par email à l'adresse support@binarysec.com.

ARTICLE 13 : DISPOSITIONS DIVERSES

LOI APPLICABLE : Le présent Contrat est soumis au Droit français.

TRIBUNAUX COMPÉTENTS : En cas de litige, le Client reconnaît irrévocablement la compétence des Tribunaux de l'île de la Réunion (France) pour recevoir et traiter les éventuels différends.

RENONCIATION : Le fait que BinarySEC ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales et/ou tolère un manquement par l'autre partie à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes conditions générales ne peut être interprétée comme valant renonciation par BinarySEC à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

DIVISIBILITÉ : Dans le cas où une clause de ce Contrat serait déclarée nulle ou inapplicable, cette nullité n'affectera pas la validité de ce Contrat dans son ensemble.

ACCEPTATION : Sous réserve des dispositions des articles 136-65 du Code civil et L.121-20 du Code de la consommation, le Client, en utilisant le présent service, accepte les conditions du présent Contrat.

PUBLICITÉ ET PROMOTION : BinarySEC pourra à l'occasion de publicité, manifestations, dans les colloques et publications spécialisées sur les marchés professionnels, se prévaloir des services fournis au Client ainsi que sur ses documents commerciaux et/ou sa plaquette.

BinarySEC FRANCE S.A.S

4, rue Franck Camille Cadet
97427 Etang-Salé

Tél. : +262 (0) 262 45 83 07
Fax. : +262 (0) 262 45 83 20